

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 février 2026



CA 2026 - 03 : Budget principal – Affectation définitive des résultats 2025

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni le vendredi 13 février 2026, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER	Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI	M. Olivier HOUDY
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. Pierre SANIER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Alain BELLAMY
M. Bertrand MASSOT	
Mme Karine DORANGE	

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Stéphane LEMOINE
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ;

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE, Capitaine Cédric ROBERGE, Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Lieutenant Franck CATRY ; le référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD,

Excusé(s) : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS ; Mme Corinne ARNOULT ; Lieutenant Sylvain ESNAULT ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité ; Commandante Jennifer DAVID, Caporale Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1, L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.



Considérant que le budget primitif pour 2026 reprend le résultat de l'exercice 2025.

Considérant que le montant du résultat à affecter au budget primitif 2026 a été confirmé lors de l'arrêté des comptes à l'occasion du compte financier unique, au niveau suivant :

Résultats 2025

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	3 028 486,41
Solde d'exécution de la section d'investissement	6 903 633,96
Solde des restes à réaliser	5 237 873,93

Considérant qu'il est proposé au conseil d'administration de confirmer l'affectation suivante :

Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026

(R002) Résultat de fonctionnement reporté	3 028 486,41
(R001) Solde d'exécution d'investissement reporté	6 903 633,96
(1068) Excédent de fonctionnement capitalisé	-

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve :

- l'inscription en recettes de fonctionnement, au compte R002, du montant du résultat de fonctionnement disponible après affectations, soit 3 028 486,41 € ;
- l'inscription en recettes d'investissement, au compte R001, du solde d'exécution constaté fin 2025, soit 6 903 633,96 €.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /